

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le
18 décembre 2013, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh
M. André Goulet, Beaumont
Mme Juliette Laflamme, Buckland
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
M. Dominic Roy, Saint-Charles
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Donald Therrien, Saint-Malachie
M. Gilles Vézina, Saint-Michel
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Gilles Jean, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général,
M. Christian Noël, directeur général adjoint

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 281 -13

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Michel Bonneau
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 27 novembre 2013
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre – Duchesse Carnaval – duché de Lévis
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1. Conformités
8. Administration :
 - 8.1. Correspondance
 - 8.2. Correspondance supplémentaire
 - 8.3. Mesure d'appariement fiscal
 - 8.4. Autorisation de transactions
 - 8.5. PIIRL : Échéancier de réalisation
 - 8.6. Passion FM
 - 8.7. Signatures autorisées - Caisse
9. Matières résiduelles
 - 9.1. Soumissions – camion chargement latéral
 - 9.2. Entente Société V.I.A. – signature
10. Sécurité incendie
11. Dossiers :
 - 11.1. Parc éolien Saint-Philémon
 - 11.2. Conseil sans papier
12. Procès-verbaux
13. Informations :
 - 13.1. Nominations Comités MRC
 - 13.2. Photos
 - 13.3. Opération Nez Rouge
 - 13.4. Club social
 - 13.5. Brochure MRC 25 ième
 - 13.6. Élection F.Q.M.
 - 13.7. Population MRC
 - 13.8. Politique nationale de la ruralité
 - 13.9. Sûreté du Québec – tournées des municipalités
14. Varia
 - 14.1. Hydro-Québec
 - 14.2. Manteaux MRC

Adopté unanimement.

C.M. 282-13

3. PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 283-13

4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – NOVEMBRE 2013

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

1° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2013, au montant de 763 942.95 \$ et celui des recettes pour le mois de novembre 2013, au montant de 864 586.18 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

Arrivée de Mme Juliette Laflamme à 19 h 40

5. DUCHESSE DU CARNAVAL DE QUÉBEC – DUCHÉ DE LÉVIS

Madame Roxane Bourdon, duchesse du Carnaval de Québec pour le duché de Lévis, fait part aux membres du Conseil de son projet visant à réaliser la plus longue coulée de tire au monde devant mesurer 2660 mètres. Chacun des sept secteurs de Chaudière-Appalaches incluant celui de Bellechasse devra couvrir 380 mètres dans le parcours.

Cette activité aura lieu le dimanche 26 janvier de 12 h 00 à 16 h 00 à la Cache à Maxime. Madame Bourdon recherche deux acériculteurs de Bellechasse qui veulent s'impliquer pour l'aider à accomplir son projet.

M. Réjean Beaudet prend également la parole relativement à la recherche d'organismes désirant s'impliquer dans la vente des bougies du Carnaval.

C.M. 284-13

6. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Nazaire a transmis le règlement no 220-13 modifiant le règlement no 182-2005 relatif aux résidences pour les personnes âgées dans cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 182-2005 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 220-13 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 220-13 de la municipalité de Saint-Nazaire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 285-13

7. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement no 555-13 modifiant le règlement no 409-05 relatif au zonage dans cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 409-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 555-13 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. André Goulet
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 555-13 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 286-13

8. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE HONFLEUR

ATTENDU que la municipalité de Honfleur a transmis le règlement no 285-13 modifiant le règlement no 247-04 relatif au zonage dans cette municipalité ;

ATTENDU que le règlement no 247-04 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement ;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 285-13 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 285-13 de la municipalité de Honfleur en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 287-13

9. MESURE D'APPARIEMENT FISCAL « MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR »

ATTENDU que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la MRC de Bellechasse pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté ,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

1° que le Conseil de la MRC de Bellechasse autorise le directeur général à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste Montant à pourvoir dans le futur nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012.

2° que les montants d'affectations qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adopté unanimement.

10. PROJET DE TRANSACTION – FERME EAU BARRAGE

ATTENDU que la MRC a délivré à Ferme Eau Barrage inc. des constats d'infraction relativement au règlement relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées;

ATTENDU qu'un projet de transaction a été proposé à Ferme Eau Barrage inc. en contrepartie de plaidoyers de culpabilité sur certaines infractions et de travaux de réparation pour d'autres;

ATTENDU les engagements que prend « Ferme Eau Barrage inc. » en signant la transaction proposée;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la transaction.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Benoît Tanguay
et résolu

que M. Clément Fillion, directeur général de la MRC de Bellechasse, soit autorisé à signer une transaction au sens de l'article 2631 et suivants du Code civil du Québec avec Ferme Eau Barrage inc.

Adopté unanimement.

11. PIIRL - ÉCHÉANCIER

Le directeur général dépose l'échéancier de réalisation du plan d'intervention en infrastructure locale (PIIRL) et le pourcentage de réalisation de ce plan.

Il annonce que la grille de pondération servant à identifier les routes prioritaires du territoire de la MRC sera déposée pour validation à la séance de janvier.

12. PASSION FM

Suite à une correspondance reçue du président de Passion FM relativement à la subvention annuelle de la MRC, il est convenu que le directeur général réponde à Passion FM en rappelant les éléments suivants :

Une subvention de 6 000 \$ est prévue aux prévisions budgétaires de la MRC pour l'exercice financier 2014. Que le versement de cette subvention est conditionnel au dépôt des états financiers 2013-2014 de cet organisme et de la certitude que Passion FM poursuive ses opérations dans le futur.

C.M. 290-13

13. AUTORISATION DE SIGNATURES COMPTE CAISSE DESJARDINS

ATTENDU la résolution no. C.A. 013-08 de la MRC identifiait les personnes autorisées à signer toute pièce relative aux comptes détenus à la Caisse Desjardins du Cœur de Bellechasse;

ATTENDU que le préfet suppléant est une personne autorisée en vertu de cette résolution;

ATTENDU que M. Claude Lachance a été désigné préfet suppléant de la MRC en remplacement de M. Guylain Chamberland.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dominic Roy,
appuyé par M. O'Neil Lemieux
et résolu

que M. Claude Lachance, en tant que préfet suppléant, soit autorisé à signer toute pièce relative aux comptes détenus par la MRC de Bellechasse à la Caisse Desjardins du Cœur de Bellechasse et que le nom de M. Guylain Chamberland soit retranché de cette autorisation.

Adopté unanimement.

C.M. 291-13

14. ACQUISITION CAMION CHARGEMENT LATÉRAL – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la MRC a effectué un appel d'offres en date du 27 novembre 2013 conformément aux dispositions du Code municipal pour l'acquisition d'un camion à chargement latéral destiné à la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU que deux soumissions ont été déposées et qu'elles ont été jugées conformes étant donné que les conditions mentionnées comme essentielles sont respectées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par Gaétan Labrecque
et résolu

- 1° que le contrat de fourniture d'un camion à chargement latéral soit octroyé à Groupe Gemec inc. pour la somme de 249 826.76 \$, avant taxes comprenant une garantie supplémentaire du moteur incluant les injecteurs et le turbo (10 800 heures ou 480 000 km).
- 2° que le paiement de ce camion se fasse par une affectation du surplus accumulé de la Partie 2.
- 3° que le préfet et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Bellechasse tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

Adopté unanimement.

C.M. 292-13

15. NOUVELLE ENTENTE AVEC SOCIÉTÉ V.I.A. INC.

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Bellechasse a adopté la résolution no. C.M. 203-13 afin d'accepter le projet d'une nouvelle entente d'une durée de cinq ans avec Société V.I.A. inc. pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables;

ATTENDU que cette nouvelle entente permettrait à la MRC de Bellechasse de payer une somme de 15 \$ la tonne métrique pour le traitement des matières recyclables;

ATTENDU que ce projet de nouvelle entente a été autorisé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 25 novembre 2013 et ce, en vertu de l'article 938.1 du Code municipal.

En CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina,

appuyé par M. Gilles Breton

et résolu

que M. Hervé Blais, préfet, et M. Clément Fillion, directeur général, soient autorisés à signer la nouvelle entente pour et au nom de la MRC de Bellechasse avec Société V.I.A. inc. selon le libellé autorisé par le MAMROT.

Adopté unanimement.

16. PARC ÉOLIEN SAINT-PHILÉMON

Clément Fillion informe les membres du Conseil que les travaux se poursuivent tel que prévu. Un deuxième appel d'offres pour des travaux d'infrastructures sera lancé sous peu.

17. CONSEIL SANS PAPIER

ATTENDU que le Conseil a formulé son intention de passer au Conseil sans papier;

ATTENDU qu'un mandat a été confié à la direction de la MRC afin de valider différents possibilités de réalisation de ce dossier;

ATTENDU qu'une des conditions essentielles de réalisation est que tous les membres du Conseil soient assujettis au Conseil sans papier selon la formule qui sera retenue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Benoît Tanguay
et résolu

- 1° que le Conseil de la MRC accepte le principe que la tenue des séances du Conseil se tiennent sans papier avec un support informatique.
- 2° que des propositions sur le fonctionnement de cette méthode de travail soient soumises à ce Conseil, par la direction, pour décision finale.

Adopté unanimement.

18. NOMINATIONS COMITÉS

Les nominations relatives à la composition des différents comités internes de la MRC se feront lors de la séance ordinaire du 15 janvier prochain. À titre de rappel, un document faisant état de la composition actuelle des comités est déposé ainsi que les cartes de division du territoire en cinq ou quatre secteurs.

19. PHOTOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Suite à la prise de photos effectuée le 20 novembre dernier pour la réalisation de la mosaïque de la MRC pour les années 2009 à 2017, chaque membre du Conseil a reçu une photo individuelle de format 4" x 6 ".

Il est possible d'obtenir des photos additionnelles de différents formats. Pour ce faire, chaque élu peut compléter un formulaire pour effectuer sa commande.

20. OPÉRATION NEZ ROUGE

M. Martin J. Côté invite de nouveau les maires à s'impliquer pour Opération Nez Rouge lors de la soirée du 20 décembre.

21. CLUB SOCIAL

À titre de président du club social de la MRC, M. Martin J. Côté informe les participants qu'il faudrait hausser la cotisation de 10 \$ à 15 \$ par séance pour assurer l'autofinancement des activités. Les membres du Conseil sont d'accord avec cette recommandation qui deviendra donc effective à compter du mois de janvier.

De plus, M. Côté annonce que la prochaine activité se tiendra le samedi 25 janvier à Buckland. Les détails relatifs à la tenue de cette activité seront bientôt transmis par courriel pour officialiser les invitations.

22. BROCHURES MRC – 25^{IÈME} ANNIVERSAIRE

Les huit nouveaux maires ont reçu la brochure qui a été produite en 2007 afin de souligner le 25^{ième} anniversaire de la MRC de Bellechasse. Même si cette brochure date de six ans, celle-ci referme plusieurs informations qui sont toujours pertinentes et utiles.

23. C.A. DE LA FQM - ÉLECTIONS

La FQM a reçu trois candidatures concernant l'élection de deux représentants à son conseil d'administration pour la région administrative 12 – Chaudière-Appalaches.

Parmi ces trois candidatures, il y a celle qui a été présentée par M. Hervé Blais. M. Blais invite donc les maires à transmettre leurs bulletins de vote aux bureaux de la FQM et à soutenir sa candidature.

24. POPULATION DE LA MRC

Afin de préciser des données qui ont été récemment diffusées concernant la population de la MRC de Bellechasse, un courriel de l'Institut de la statistique du Québec est déposé aux membres du Conseil.

25. POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

Un communiqué concernant la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 qui a été annoncée le 5 décembre dernier est déposé à titre d'information.

26. SÛRETÉ DU QUÉBEC – TOURNÉES DES MUNICIPALITÉS

Dépôt est fait d'une correspondance de Mme Hélène Vien, lieutenant et directrice du poste de la MRC de Bellechasse de la Sûreté du Québec, concernant les tournées 2013 et 2014 des conseils municipaux faites par un policier parrain ou un membre de la direction de la SQ.

27. HYDRO-QUÉBEC – FRÉQUENCE DES PANNES

M. Gilles Nadeau s'informe auprès de ses collègues s'il survient des pannes fréquentes d'électricité dans leur municipalité. À Saint-Gervais, cette problématique est constatée et occasionne évidemment plusieurs désagréments.

C.M. 294-13

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Michel Bonneau
et résolu
que l'assemblée soit levée à 21 h 05.

Adopté unanimement.

Préfet

Secrétaire-trésorier